

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du lundi 30 mai 2016**

*Délibération 2016.CA.11*  
*Evaluation HCERES*

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

Les membres du conseil d'administration sont informés du calendrier de la procédure d'évaluation de la Comue UBFC, dont les principales échéances sont :

- dépôt du dossier provisoire: 15 juillet 2016,
- dépôt du dossier définitif : 16 septembre 2016.

Une rencontre préliminaire est fixée au 20 juillet 2016 avec l'équipe de direction du département d'évaluation des établissements accompagnée de l'équipe projet à UBFC.

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE" around the perimeter and "UBFC" in the center.

Nicolas CHAILLET  
Président d'UBFC

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »